

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS LES ÉCOLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

(1871-1971)

par Alexandre.-J. Savoie

N'ayant que vingt minutes à ma disposition, il est presque téméraire de vous présenter un tableau fidèle de la situation de l'enseignement du français dans les écoles du Nouveau-Brunswick de 1871 à 1971 puisque dans le volume de 250 pages que je viens de publier et qui ne couvre que la moitié de ce siècle, je n'ai fait qu'effleurer le sujet.

Ayant accepté d'apporter ma collaboration à la réussite du 1er Colloque International de l'Acadie, je m'exécute.

Pour faciliter la compréhension du présent travail, je l'ai divisé en trois parties: de 1871 à 1936, du français au compte-gouttes dans les écoles du Nouveau-Brunswick; de 1937 à 1947, les difficultés surmontées, grâce aux efforts tenaces et constants de l'Association Acadienne d'Education; enfin, de 1948 à 1971, les résultats obtenus par les différents organismes pour que le français ait le même statut que l'anglais dans la province.

[1] Le français au compte-gouttes (1871-1936)

Pourquoi 1871, plutôt qu'une autre année?

Le 17 mai 1871, le gouvernement du Nouveau-Brunswick approuvait la Loi des écoles publiques par laquelle la Province s'engageait à dispenser gratuitement l'enseignement à tous les enfants, indépendamment de leur sexe, de leur religion, de leur langue et de leur couleur.

Avant l'entrée en vigueur de cette loi, le 1er janvier 1872, le système d'écoles séparées existait au Nouveau-Brunswick. Seuls les enfants dont les parents pouvaient défrayer le coût de la scolarité, avaient droit de fréquenter l'école. Comme les familles acadiennes étaient nombreuses et pauvres, la majorité des enfants subissaient les conséquences de ce système: seulement 20% des jeunes Acadiens fréquentaient l'école.

La nouvelle loi des écoles publiques devait corriger cette situation déplorable. Toutefois, à la dernière minute avant de voter sur le projet de loi, les législateurs présentaient un nouvel article qui devait provoquer l'ire des catholiques. C'était l'article 60 qui excluait l'enseignement de la religion dans les écoles, ainsi que tout emblème se rapportant à une religion.

De plus, la loi scolaire ne faisait aucune allusion au statut du français dans la province. Elle ignorait totalement le fait français, à peine quatre années après la sanction de la Constitution canadienne qui proclamait le respect des deux langues du pays: l'anglais et le français.

Selon les évêques catholiques du temps, la question de la professionnalité était de première importance, celle du français ne les intéressait guère. Les évêques défendirent donc aux catholiques de fréquenter l'école publique et les Acadiens, en bons catholiques, gardèrent leurs enfants à la maison.

Le 13 décembre 1873, un premier compromis permettait aux religieux et religieuses de porter l'habit de leur congrégation dans les écoles publiques et d'y enseigner le catéchisme avant ou après les heures régulières de classe. Le 6 août 1875, un second compromis amendait quelques règlements relatifs à l'école que pouvaient fréquenter les élèves et aux manuels scolaires prescrits par le Bureau d'éducation du Nouveau-Brunswick.

Pendant toutes les démarches qui aboutirent à ces deux résultats, il ne fut nullement question de l'enseignement du français. Le surintendant en chef des écoles, M. Théodore H. Rand, est le seul qui ait fait allusion à l'enseignement du français dans son rapport annuel de 1872. Il laissait entendre que le Bureau d'éducation avait approuvé la préparation de livres de lecture française, au niveau primaire, de qualité égale aux livres de lecture anglaise.

Il faudra attendre à l'automne de 1875 pour connaître le contenu de ces manuels scolaires. La surprise sera grande, car il s'agira de livres français-anglais: l'anglais sur le côté droit et la traduction française sur le côté gauche. Ils porteront le titre "Le Premier Livre de lecture - The First Reading Book" et "Le Second Livre de lecture - The Second Reading Book".

En 1876, "le Troisième Livre de lecture - The Third Reading Book" sera distribué dans les écoles et en 1877, les livres suivants: le syllabaire ou Premier Livre de lecture - The First Reading Book, une grammaire française élémentaire et l'Introduction au traité d'arithmétique commerciale. Quant aux autres manuels de classe, ils seront tous en anglais.

Dès 1877, le surintendant en chef des écoles publiques, se rendant compte que très peu de candidats francophones suivaient les cours à l'École Normale de la province, recommandait l'organisation d'un cours préparatoire pour les francophones voulant se procurer un brevet d'enseignement. Il ne s'agissait pas d'un cours français, mais d'un cours pour préparer les francophones à pouvoir suivre le cours régulier de l'École Normale, un cours complètement en anglais.

Pour donner une apparence française à ce cours, un jeune Acadien du nom de Valentin-A. Landry fut nommé premier titulaire en 1878. L'année suivante, M. Alphée Belliveau le remplaçait à ce poste et devait y rester jusqu'en 1920.

Est-il possible de concevoir que des éducateurs bien pensants aient pu inventer un tel cours avec l'intention de respecter les droits des francophones? Imaginez un cours anglais pour préparer des candidats francophones à enseigner en français!!!

Ce cours n'obtint pas les résultats anticipés par leurs auteurs et, en 1884, le Bureau d'éducation approuvait un Département français pour les francophones désireux de décrocher un brevet de troisième classe, le brevet le plus bas

de l'échelon. Pour l'obtenir, il fallait avoir complété une huitième année scolaire et avoir réussi les examens qui se donnaient à la fin d'un semestre de cinq mois à l'École Normale. Pendant ce semestre, il ne s'enseignait que les éléments de la grammaire française. Tous les autres sujets étaient enseignés en anglais et les examens étaient aussi en anglais.

Mesdames et Messieurs, croyez-le ou non, ce département de français ne subit que de légers changements avant 1936. Ayant été un témoin oculaire de ce système d'enseignement, je puis vous assurer que ces cours auraient été une faillite complète, n'eût été le fait que plusieurs élèves francophones avaient antérieurement acquis une bonne connaissance du français dans les couvents ou les collèges fondés pour suppléer aux lacunes de l'école publique.

Je me dois de rendre un témoignage très respectueux et plein d'admiration aux professeurs francophones qui ont enseigné à l'École Normale. Non seulement ont-ils réussi à surmonter les nombreuses difficultés qui existaient pour rendre l'enseignement du français plus efficace et à rendre plus acceptable aux étudiants un stage très difficile à l'École Normale de Fredericton, milieu complètement anglais, ils ont aussi communiqué à des milliers de futurs enseignants des sentiments de fierté bien légitime d'être français, en même temps que le respect des concitoyens d'expression anglaise.

L'École Normale de la province qui devait être une école de formation pédagogique, devenait pour les francophones une école par laquelle il fallait passer pour obtenir un brevet d'enseignement, sans plus. Les francophones étaient traités en parents pauvres par une loi, ou l'application d'une loi, qui était sensée rendre justice à tous les citoyens de la province.

Revenons à l'école de 1880, où les francophones apprenaient à lire dans des livres français-anglais. Pour ce qui était des autres sujets: l'Histoire du Canada et de l'Angleterre, la Géographie, l'Histoire naturelle, l'Hygiène, etc., les manuels étaient tous en anglais et les enseignants devaient les traduire en français. Une perte évidente d'énergie et de temps, sans compter que ce système retardait les élèves dans leurs études.

Cette situation déplorable fut régulièrement dénoncée par *Le Moniteur Acadien* et *L'Évangéline*, le premier journal à partir de 1872, le second, de 1887, date de sa fondation.

Elle le fut aussi par les membres de la Société Nationale l'Assomption et la Société Mutuelle l'Assomption. Cette dernière, fondée en 1903, devait jouer un rôle important par l'intermédiaire de ses officiers et de ses succursales établies dans les paroisses françaises.

Les congrès de la Société Nationale à Memramcook en 1881, à Miscouche en 1884 et à la Pointe-de-l'Église en 1890 servirent de tremplin pour lancer une contre-offensive à la menace assimilatrice qui prévalait dans les provinces Maritimes. Les résultats ne furent pas fracassants, car les Acadiens étaient craintifs et leurs leaders préconisaient la modération, beaucoup de modération. Malgré tout, voici quelques-uns des résultats obtenus pour améliorer quelque peu le sort de l'élève acadien.

En 1886, le cahier d'exercices orthographiques fut introduit dans les écoles. En 1888, c'était le livre de lecture "Les Grandes Inventions". Ce livre scientifique ne fut jamais populaire et pour cause! Il n'était pas adapté au niveau intellectuel de l'enfant.

Les pressions exercées par les députés acadiens à l'Assemblée législative et appuyées par les journaux français aboutirent à la nomination d'un inspecteur d'écoles francophone en 1901, M. Flavien-J. Doucet, et d'un second, M. Charles-D. Hébert, en 1903. Pendant treize années, de 1888 à 1901, les Acadiens qui représentaient pourtant 24.2% de la population, n'avaient pas eu d'inspecteur d'écoles d'expression française. Situation plutôt anormale.

La nomination d'une Commission Royale, en décembre 1904, pour préparer de nouveaux manuels de lecture française, augurait bien pour l'avenir des étudiants. Toutefois, lorsque le mandat de la Commission fut connu, plusieurs citoyens réagirent par la voie des journaux. Ils ne voulaient pas de nouveaux manuels de lecture qui fussent une traduction de manuels anglais.

Heureusement, les membres de la Commission étaient décidés d'ignorer une partie du mandat, celle de la traduction, et ils préparèrent quatre livres de lecture française. Le Syllabaire et Premier, Deuxième et Troisième livres furent introduits dans les écoles publiques à l'automne de 1907, le Quatrième Livre, "A Travers le Canada", en 1908. Chapeau bas aux Pères Philias-F. Bourgeois, c.s.c., professeur de l'Université Saint-Joseph de Memramcook, et M. Dagnaud, c.j.m., supérieur du Collège Sainte-Anne de la Pointe-de-l'Église, ainsi qu'à MM. Charles-D. Hébert et Jules Lanos pour leur exploit.

C'était une victoire, mais la lutte n'était pas terminée. La plus grande faiblesse du système scolaire provenait de l'École Normale. Étant une école anglaise, elle ne préparait pas les futurs enseignants francophones. C'était, en somme, un cercle vicieux. L'école publique préparait mal les élèves et l'École Normale préparait mal les enseignants.

Quelques prêtres décidèrent de remédier partiellement à la situation en organisant des congrès pédagogiques français. S'il y avait possibilité d'intéresser suffisamment les enseignants francophones, il y avait possibilité de solutionner les problèmes ardues auxquels ils avaient à faire face.

L'âme de ce nouveau mouvement était le Père Désiré Léger, un des directeurs de la Société Mutuelle l'Assomption.

Le premier congrès pédagogique français eut lieu à Saint-Louis-de-Kent, du 24 au 26 juillet 1911, et remporta un franc succès. Le Docteur David-V. Landry, ministre de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick et aussi vice-président de la Société Mutuelle l'Assomption, annonça officiellement la préparation d'une Histoire du Canada en français pour les écoles publiques. Ce manuel français-anglais qui ne parut qu'en 1914, était l'oeuvre du Père Philias-F. Bourgeois.

Les congrès de Bouctouche en 1912, de Saint-Anselme en 1913 et de Cap-Pelé en 1914 remportèrent des succès mitigés. Vu leur salaire de famine, les enseignants pouvaient difficilement y participer. La guerre de 1914 mit fin aux congrès pédagogiques français.

De 1922 à 1926, un cercle d'études, fondé à Edmundston pour étudier le système d'éducation et tenter de l'améliorer, réussit à susciter un renouveau d'intérêt pour l'enseignement du français à travers la province. Fondé par le Docteur Albert-M. Sormany, le cercle comptait parmi ses membres M. Calixte-F. Savoie, directeur de l'école secondaire, et M. J.-Gaspard Boucher, propriétaire et éditeur du journal *Le Madawaska*.

Avec la collaboration des enseignants et des élèves, Monsieur Savoie publia une revue pédagogique *Le Madawaskaïen - The Madawaskonian* et entreprit une campagne qui s'avéra fructueuse. Les articles de la revue s'étaient propagés dans toute la province facilitant le travail du comité, *Langue et Education*, de la Société Nationale L'Assomption qui s'était présenté plusieurs fois devant les membres du Bureau d'éducation pour demander la reconnaissance officielle des écoles bilingues, c'est-à-dire les écoles françaises.

Le 8 août 1928, *L'Évangéline* annonçait une nouvelle d'importance capitale pour les Acadiens: à partir du 1er juillet 1929, les écoles bilingues seront officiellement reconnues à la condition que la commission scolaire locale l'approuve.

La joie fut de courte durée, car un autre groupe entra en action. Vers la fin de décembre 1928, le Grand Maître de l'Ordre des Orangistes du Nouveau-Brunswick adressait une circulaire à toutes les loges de la province.

Pris de peur, le premier ministre, l'Honorable J. B. M. Baxter, s'excusa auprès des membres du comité d'éducation de la Société Nationale l'Assomption et rescinda le règlement. Il promit alors de former une Commission Royale d'enquête avec mandat d'étudier le système d'éducation du Nouveau-Brunswick, tout particulièrement l'enseignement du français dans les écoles acadiennes. Cette Commission, formée le 15 mai 1931, soumit un rapport l'année suivante.

Commencée depuis de nombreuses années, la lutte pour la reconnaissance de l'enseignement bilingue dans les écoles publiques de la province traînait en longueur. Demander officiellement l'enseignement bilingue, c'était demander la reconnaissance officielle de l'enseignement du français dans les écoles, jusque-là interdit par la loi.

Alors que les leaders acadiens croyaient atteindre le but, l'action des loges orangistes dérangeait leurs plans en y faisant systématiquement obstacle. Cette action était d'autant plus efficace que ses membres occupaient les plus hauts échelons des différents ministères gouvernementaux. C'était un jeu d'enfant pour eux de bloquer les projets de législation soumis par les chefs francophones. La situation était exaspérante.

C'est alors qu'apparut au Nouveau-Brunswick une autre force occulte pour contrebalancer les plans des loges francophones. Il s'agissait de l'Ordre des Commandeurs de Jacques-Cartier, mieux connu sous le nom de *La Patente*. La première commanderie fut fondée à Campbellton le 17 novembre 1933.

Grâce à l'Ordre, l'Association Acadienne d'Éducation sera officiellement lancée le 18 octobre 1936.

Pour résumer cette première période, celle de 1871 à 1936, disons que n'eut été l'instruction française dispensée par nos couvents et nos collèges, ainsi que le dévouement inlassable d'un bon nombre d'enseignants laïcs qui travaillaient plus pour une cause que pour un salaire, on peut se demander si les Acadiens auraient conservé leur parler français. Normalement, le français aurait dû disparaître de nos écoles. Pourtant non seulement les Acadiens parlaient encore le français, mais leurs chefs étaient décidés, plus que jamais, à donner à la langue française le statut qu'elle devait avoir d'après la Constitution canadienne: celui d'égalité à la langue anglaise.

Ce travail devait s'amorcer avec l'Association Acadienne d'Éducation.

[2] L'étape ardue: 1937 à 1947

L'Association Acadienne d'Éducation n'est pas l'oeuvre du hasard. Elle est l'oeuvre d'une poignée de patriotes, tant laïcs que religieux, inquiets de voir la religion bannie des écoles et le français relégué au dernier plan.

Ces patriotes se réunirent à Campbellton, le 18 octobre 1936, et y discutèrent sérieusement les moyens de trouver une solution équitable à leurs nombreux problèmes scolaires. Cette réunion faisait suite à de nombreuses autres réunions tenues un peu partout dans la province. La fondation d'une association d'éducation s'imposait.

Séance tenante, on procéda à l'élection d'un comité temporaire avec mandat de préparer des constitutions, une campagne de financement pour lancer officiellement l'association au congrès de la Société Nationale l'Assomption, le 15 août 1937, à Memramcook. En acceptant la présidence, le Docteur Albert-M. Sormany donnait le mot d'ordre suivant: "Soyons sur la brèche! Demandons, réclamons ce qu'il nous faut! Présentons un front uni!"

De 1937 à 1948, cinq congrès eurent lieu aux endroits stratégiques de la province. À la suite de ces congrès, des mémoires furent présentés au Conseil des ministres et aux députés acadiens.

Les délégués furent toujours bien reçus, mais on apprit de source fiable que plusieurs des mémoires furent jetés au panier sans être relus. Avec la persistance et la patience qui caractérisent les Acadiens, ceux-ci continuèrent de présenter des mémoires jusqu'à ce que des corrections soient apportées au système scolaire.

Encouragés par l'Association Acadienne d'Éducation, nos collègues commencèrent à organiser des cours d'été pour compléter la formation des enseignants. En 1936, l'Université du Sacré-Coeur de Bathurst commençait des cours d'été conduisant au baccalauréat. En 1938, l'Université Saint-Joseph de Memramcook recevait les enseignants désireux de majorer leur brevet d'enseignement.

Ces cours n'étaient pas reconnus par le ministère de l'Instruction publique du Nouveau-Brunswick et nos Universités devaient en assumer toute la responsabilité financière. Nos enseignants sacrifiaient leurs vacances et leurs économies pour obtenir des diplômes qui n'étaient pas reconnus par le gouvernement. Un autre signe de courage et de ténacité déployés par les Acadiens pour conserver leur héritage ancestral.

Au 3e congrès de l'Association Acadienne d'Éducation, en 1943, le Docteur C.H. Blakeney, alors ministre de l'Instruction publique, admit courageusement que le régime scolaire, tel que pratiqué au Nouveau-Brunswick, était anti-démocratique, anti-pédagogique et désastreux pour l'élément français de la province. Le recensement de 1941 avait démontré que le Nouveau-Brunswick était la province la plus illettrée au Canada et que la cause principale de cet humiliant analphabétisme se trouvait chez les Acadiens.

Heureusement, Monsieur Blakeney était un homme sincère et il s'attaqua résolument à la solution du problème. En 1944, il nomma M. J.-Théodule Lejeune adjoint au surintendant-en-chef de l'Instruction publique.

C'était un pas dans la bonne direction, mais par trop parcimonieux. Les enseignants francophones décidèrent donc, lors du 4e congrès de l'Association Acadienne d'Éducation en 1946, de fonder leur propre association pour hâter le processus des changements.

L'Association des Instituteurs Acadiens se proposait "de sauvegarder et promouvoir les intérêts professionnels du personnel enseignant acadien et de s'employer par tous les moyens raisonnables à améliorer l'éducation de la jeunesse acadienne, attachant une attention toute particulière à l'enseignement de la langue maternelle, de l'Histoire de l'Acadie et de la religion catholique." (Constitutions de l'A.I.A., p. 6).

Si nous avions à résumer la période de 1937 à 1947, nous pourrions dire que, grâce aux efforts soutenus et aux démarches constantes de l'Association Acadienne d'Education et de plusieurs personnes influentes, l'école française reprenait vie et une atmosphère de meilleure compréhension de la part de nos compatriotes anglophones se faisait sentir ici et là. Cela augurait bien pour l'avenir.

[3] Sous le bon vent: de 1948 à 1971

Depuis la fondation de l'Association Acadienne d'Education en 1936 et de l'Association des Instituteurs Acadiens en 1946, les réalisations se multiplièrent. Une des plus importantes est sans contredit la reconnaissance officielle des cours d'été de Saint-Joseph en 1948 et de Bathurst en 1958.

Pour célébrer dignement les fêtes du Bicentenaire de la déportation des Acadiens en 1955, la Société Nationale L'Assomption était sortie de sa retraite et avait fait peau neuve. Elle avait adapté ses objectifs aux besoins du temps, prit le nom de la Société Nationale des Acadiens et s'était jointe aux deux autres Associations françaises pour revendiquer les droits des Acadiens.

Tandis que l'Association Acadienne d'Education réclamait le système scolaire parallèle, francophone et

anglophone, et que l'Association des Instituteurs Acadiens préparait de nouveaux manuels français, la Société Nationale des Acadiens revendiquait l'égalité des deux langues dans la province.

Le temps ne permet pas d'élaborer, qu'il me suffise de citer quelques-uns des faits les plus importants.

Avec l'accession de M. Louis-J. Robichaud à la tête du gouvernement de la province, en juin 1960, les conditions vont s'améliorer rapidement.

Pour faciliter le travail et obtenir de meilleurs résultats, le premier ministre Robichaud va faire appel aux services de Commissions Royales. La Commission Deutsch, nommée le 9 mai 1961, donnera naissance à une université francophone entièrement financée par l'Etat, l'Université de Moncton. La Commission Byrne, formée le 8 mars 1962, contribuera à la formation du Programme d'égalité sociale, établie le 1er janvier 1967. Légalement, le français et l'anglais sont les deux langues officielles de la province.

Il y aurait beaucoup à dire encore, surtout sur le rôle joué par les organismes français depuis 1936. Ce sera pour une autre fois.

Je suis conscient que la dernière partie de cette causerie ne rend pas à l'élément français le témoignage qui lui revient, mais que faire dans vingt minutes, surtout lorsqu'il s'agit de démontrer les progrès accomplis dans l'enseignement du français depuis un siècle.

Je laisse à d'autres le soin de compléter ce travail très incomplet.

Identification des "joueurs de cartes"

Photo parue dans le volume VI no 3, p. 22

De gauche à droite: Henry Thériault, non identifié, Georges Levasseur, Jos. Fournier, Johny Gaudreau. — Les deux dames: non identifiées.